



ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE MAULE

Fondée le 23 Janvier 1909, enregistrée sous le n° 3 bis – Autorisée J.O. 25 janvier 1909 et 27 juillet 1988
Agréée par le Ministère de la Guerre le 24 Avril 1909

VILLE DE MAULE
(Yvelines)

COMITE DE PATRONAGE INITIAL

Maule, le 20 avril 2022

Ministre de la Guerre
Ministre de l'Intérieur
Ministre de l'Instruction Publique
Ministère du Travail, Hygiène,
et Prévoyance Sociale
Conseil du Département de S-et-O.
Conseil Général de S-et-O.
Conseil Municipal de Maule

Chers Amis,

Cette longue période d'inactivité durant la pandémie de Covid a donné l'occasion au Conseil d'Administration de revoir certains points sur notre Association et son fonctionnement tels que :

- les conditions d'admission des adhérents au Conseil d'Administration
- le style et la fréquence de nos activités

Afin de vous les exposer, une opportunité se présente en les portant à l'Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à laquelle nous vous convions le

**SAMEDI 21 MAI 2022
à 15 heures
Hall de la Salle des Fêtes
Place Henri Dunant
à MAULE**

Cette Assemblée sera suivie du **Verre de l'Amitié**.

Nous comptons sur votre présence et vous prions de croire, Chers Amis, en nos sentiments amicaux les plus sincères.

Le Bureau

Adresse : Maison des Associations - Mairie de MAULE - B.P. n°50 - 78580 - MAULE

*ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES
DES ECOLES PUBLIQUES DE MAULE*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 MAI 2022**

ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Février 2020
- ❖ Rapport d'activités de l'Association pour les années 2020_2021.
- ❖ Rapport financier et approbation des comptes de l'Association pour les exercices 2020-2021.
- ❖ Quitus au Conseil d'Administration.
- ❖ Fixation du montant de la cotisation pour 2023.
- ❖ Projets pour l'année 2022
 - Changement de formule et fréquence des activités
- ❖ Renouvellement des mandats des Administrateurs sortants.
- ❖ Election de nouveaux Administrateurs.
- ❖ Questions diverses :
 - Conditions d'admission des adhérents au Conseil d'Administration